



Accuracy in Motion Shooting Club (AIM) ASBL

Rue Dethy 97 bt.3, B-1060 Bruxelles, Belgique

+32 495 582 896 info@aimshooting.be www.aimshooting.be

RPM: 0743497971 * Tribunal de l'Entreprise Francophone de Bruxelles

IBAN : BE 76 0689 3723 0595 BIC/Swift: GKCCBEBB

No. de membre:

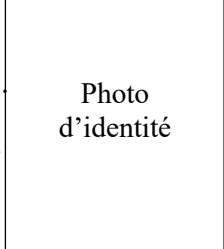
AIM 2 0 -

MA

ME

Demande d'adhésion

Nom(s) : Prénom(s) : Lieu et date de naissance : Sexe : Nationalité : N° national: Profession Rue : N° / Boîte : Code postal : Localité : Tél : E-mail: Affiliations clubs/fédérations de tir belges ou étrangères : Motivation / Raison d'inscription : Personne à contacter en cas d'urgence : (nom, adresse, numéro de téléphone)



Par discipline pratiquée, le membre doit être affilié auprès d'une fédération de tir reconnue !

Affiliation fédérations belges et association de tir de parcours :

URSTBF ou FROS ou VSK BPSA asbl

Le/La soussigné(e) déclare que :

- 1. Les renseignements fournis sont corrects.
- 2. Toute modification à ceux-ci sera communiquée par écrit à AIM, endéans les 8 jours.
- 3. Il/Elle marque son accord avec les **statuts** et **règlements AIM**, qui font partie intégrante de l'affiliation et dont il/elle a pris connaissance.

J'autorise AIM à utiliser les enregistrements photos et/ou audio-visuels prises lors des activités du club et sur lesquelles je pourrais apparaître et de les publier sur son site internet et ses pages de réseaux sociaux. Les enregistrements photos et/ou audio-visuels me concernant peuvent être retirés, sur simple demande envoyée à l'adresse email privacy@aimshooting.be.

Date : Signature :

Généralités :

La case **rouge** du côté droit, en haut, sur la « demande d'adhésion », est à remplir par le club.

Les nouveaux membres doivent fournir :

- * une copie de la carte d'identité recto-verso
- * un « Extrait de casier judiciaire » (en original et délivré depuis moins de 3 mois)
- * une photo format CI
- * une attestation médicale *ou* d'affiliation auprès de l'URSTBF/VSK/FROS.

Par discipline pratiquée, le membre doit être affilié auprès d'une fédération de tir reconnue.

(22 octobre 2003; Décret relatif à l'octroi de licence de tireur sportif. Publié au moniteur le 21 nov. 2003).

En Belgique, pour pratiquer le:

- **tir sportif**, le membre doit être affilié auprès d'une des fédérations suivantes:

- URSTBF VSK FROS

- **tir de parcours** sous la dénomination de **Discipline 21**, l'affiliation du membre auprès d'une des fédérations de tir reconnues en Belgique est suffisante.

- **tir de parcours** sous la dénomination **IPSC®**, le membre doit être affilié, en plus de la fédération de tir sportif reconnue en Belgique (URSTBF/VSK/FROS):

- soit auprès de la **BPSA asbl**, qui est membre représentant IPSC® en Belgique
- soit auprès d'une fédération étrangère qui est elle-même, membre de la fédération IPSC®.

Frais liés à l'affiliation :

	Frais uniques	Affiliations annuelles
Inscription (frais uniques)	10 €	-
Cotisation club AIM	-	60 €/an
Cotisation Stand de Tir (CTO)	-	60 €/an – cotisation réduite** nouveau tireur AIM ou 160 €/an – tireur du club CTO
Affiliation URSTBF:	-	35 €/an
Affiliation VSK:	-	22 €/an
Affiliation FROS:	-	13,50 €/an
Affiliation BPSA:	-	65 €/1ère année ; 60€/an, les années suivantes
Total montant à payer :	Inscription + Cotisations: AIM + CTO + Fédération tir sportif + BPSA	

* **La cotisation Stand de Tir (CTO) est à payer sur le compte CTO directement !**

****La cotisation réduite ne s'applique pas aux membres CTO existants.**

Modalités de paiements acceptées:

- Transfert bancaire :** IBAN: **BE 76 0689 3723 0595** (Belfius)
BIC/Swift: GKCCBEBB
- Bancontact (via application)**

Stand de tir : Rue de Jandrain 35, B-1350 Orp-Jauche, Belgique

Heures d'ouverture : SAMEDIS IMPAIRS: 14h30 – 19h00